

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 14 MARS 2023 : DELIBERATION N° 31**

*Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 7 MARS 2023**

**L'an deux mille VINGT TROIS, le QUATORZE MARS à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jeannine PAQUE

Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY

Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS

**EXCUSÉ(E)S:**

**ABSENT(E)S:**

Marc DANNEELS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nicolas LEBLANC

**OBJET: Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de photographies dans le cadre de la publication d'un catalogue consacré à l'œuvre de Martial Leroux pour l'exposition consacrée au peintre Martial Leroux organisée par le musée Henri-Boëz et le musée du Mont-de-Piété**

06 AVR 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle, et notamment les articles :

- L.122-1 relatif aux droits patrimoniaux de l'œuvre comprenant le droit de représentation et le droit de reproduction ;
- L.122-2 relatif au droit de représentation de l'œuvre au public par un procédé quelconque ;
- L.122-3 relatif à la reproduction de l'œuvre ;
- L.131-1 à L.131-9 relatifs à la transmission et l'exploitation des droits d'auteur ;

Vu la délibération n° 30 du conseil municipal en date du 14 mars 2023 relative à l'autorisation de signature de la convention de partenariat avec le musée du Mont-de-Piété de Bergues dans le cadre d'une exposition consacrée au peintre Martial Leroux,

Vu le contrat de cession de droits d'auteur passé entre Monsieur Franck BOUCOURT et la Ville de Maubeuge,

Vu le projet de convention de mise à disposition de photographies dans le cadre de la publication d'un catalogue consacré à l'œuvre de Martial Leroux pour l'exposition consacrée au peintre Martial Leroux organisée par le musée Henri-Boëz et le musée du Mont-de-Piété,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 15 février 2023,

Considérant que par contrat signé le 1<sup>er</sup> juin 2022 le photographe Franck BOUCOURT a cédé ses droits d'auteur, afférents aux photographies réalisées lors d'une campagne de prise de vue d'objets des collections du musée Henri Boëz, à la Ville de Maubeuge,

Que par conséquent la ville détient les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation de ces photographies,

Considérant que le Musée Henri-Boëz souhaite organiser en partenariat avec le musée du Mont-de-Piété de Bergues une exposition temporaire consacré au peintre Martial Leroux,

Que dans ce cadre les deux musées souhaitent créer un catalogue unique commun qui permettra la diffusion et la connaissance des œuvres de l'artiste conservées à la fois par le Musée Henri-Boëz et le musée du Mont-de-Piété,

06 AVR 2023 S'LO

Considérant la volonté de la Ville de favoriser la connaissance et la circulation des œuvres du musée Henri Boëz, musée de France,

Considérant que la Ville en tant que détentrice des droits patrimoniaux des photographies réalisées par Franck BOUCOURT peut :

- reproduire « *par tous procédés qui permettent de la communiquer au public* » en application de l'article L.122-3 du Code de la propriété intellectuelle ;
- diffuser ou communiquer les photographies au public par tous en application de l'article L.122-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Qu'à ce titre la Ville peut mettre à disposition de R.S.V.P Editions des reproductions des photographies des œuvres suivantes :

964.17.3

Martial LEROUX

*Intérieur au pot de grès, 1962*

*Huile sur toile*

*46 x 55 cm*

*Maubeuge, Musée Henri Boëz*

964.17.2

Martial LEROUX

*La lessive, 1942*

*Huile sur toile*

*60 x 72,5 cm*

*Maubeuge, Musée Henri Boëz*

964.17.1

Martial LEROUX

*Le cueilleur de choux, 1946*

*Huile sur contreplaqué*

*60,5 x 72 cm*

*Maubeuge, Musée Henri Boëz*

961.8.1

Martial LEROUX

*Femme à la cruche, 1955*

*Huile sur toile*

*81 x 100 cm*

*Maubeuge, Musée Henri Boëz*

949.3.1

Martial LEROUX

Intérieur, 1944

Huile sur toile

65 x 80,5 cm

Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.10

Jeanne LEROUX

Vieux Calvaire à Floursies, 1932

Lithographie

63 x 45 cm

Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.8

Martial LEROUX

Nuancier des entreprises Leroux, n.d.

Huile sur toile

54 x 65,5 cm

Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.9

Martial LEROUX

Vue de Maubeuge, 1934

Huile sur toile

63 x 49 cm

Maubeuge, Musée Henri Boëz

Que cependant afin d'assurer une exploitation des droits dans les conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral, il est nécessaire de mentionner sur chaque support comportant l'œuvre de l'auteur, le nom, le prénom de l'auteur de la manière suivante : **©Franck Boucourt / Musée Henri Boëz.**

Que cette mise à disposition participera au rayonnement des collections du Musée Henri-Boëz de Maubeuge sur le territoire,

Considérant qu'à cette fin, la Ville doit signer une convention de mise à disposition de photographie avec R.S.V.P Edition afin de permettre la publication du catalogue en vue de l'exposition temporaire consacré au peintre Marcel Leroux,

06 AVR. 2023

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer cette convention et tout avenant et document s'y rapportant,

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Secrétaire de séance,**



*M*

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2023

Affiché le : 06 AVR. 2023

Notifié le :



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DANS LE  
CADRE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « MARTIAL LEROUX »  
ORGANISÉE PAR LE MUSÉE DE BERGUES ET LE MUSÉE DE MAUBEUGE**

**Entre,**

**La ville de Maubeuge,**

Sise Place du Docteur Pierre-Forest

59607 MAUBEUGE Cedex

PB 80269

Numéro Siret : 21 59 039 23 000 13

Représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, dûment habilité à cet effet par la délibération n°31 du conseil municipal en date du 14 mars 2023

***ci-après désignée « La Ville »  
d'une part,***

**Et,**

**R.S.V.P. Éditions,**

Sise Rue des Palais 153 Paleizenstraat

Bruxelles 1030 Brussel, BE

TVA : BE 0788.356.018

Représenté par Renaud Meunier, Administrateur

***d'autre part,***

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE :**

Le photographe Franck BOUCOURT a réalisé plusieurs campagnes de prises de vue d'objets des collections du Musée Henri Boëz au cours de l'année 2021.

Par un contrat de cession de droits d'auteur ledit photographe a cédé les droits patrimoniaux afférents aux photographies à la Ville de Maubeuge.

Le Musée du Mont-de-Piété de Bergues et le Musée Henri-Boëz de Maubeuge organise chacun une exposition consacrée à l'artiste Martial Leroux et vont publier un catalogue commun, comme le définit la convention de partenariat (délibération n°26 du conseil municipal en date du 14 mars 2023) et souhaite dans ce cadre proposer une reproduction de l'œuvre suivante du musée, numérisée par Franck BOUCOURT en 2021 :

964.17.3  
Martial LEROUX  
*Intérieur au pot de grès, 1962*  
huile sur toile  
46 x 55 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

964.17.2  
Martial LEROUX  
*La lessive, 1942*  
huile sur toile  
60 x 72,5 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

964.17.1  
Martial LEROUX  
*Le cueilleur de choux, 1946*  
huile sur contreplaqué  
60,5 x 72 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

961.8.1  
Martial LEROUX  
*Femme à la cruche, 1955*  
huile sur toile  
81 x 100 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

949.3.1  
Martial LEROUX  
*Intérieur, 1944*  
huile sur toile  
65 x 80,5 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.10  
Jeanne LEROUX  
*Vieux Calvaire à Floursies, 1932*  
lithographie  
63 x 45 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.8  
Martial LEROUX  
*Nuancier des entreprises Leroux, n.d.*  
huile sur toile  
54 x 65,5 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

2021.1.9  
Martial LEROUX  
*Vue de Maubeuge, 1934*  
huile sur toile  
63 x 49 cm  
Maubeuge, Musée Henri Boëz

**Vu** le contrat de cession de droits d'auteur conclut entre la Commune de Maubeuge et le photographe Franck BOUCOURT,

**Vu** le Code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-9 relatifs à la transmission et l'exploitation des droits d'auteurs,

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Maubeuge autorise R.S.V.P. Éditions à utiliser les photographies issues de la campagne réalisée par le photographe Franck BOUCOURT à des fins de reproduction au sein du catalogue en lien l'exposition temporaire « Martial Leroux », se tenant sur l'année 2023 aux Musées du Mont-du-Piété de Bergues et au Musée Henri-Boëz de Maubeuge.

Pour rappel, en aucun cas cette convention ne cède de droits patrimoniaux à R.S.V.P. Éditions. La Ville reste titulaire des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation des photographies.

## **Article 2 : Durée et étendue géographique de l'autorisation**

La présente convention est conclue pour la publication du seul ouvrage dédié à l'exposition consacrée à Martial Leroux, elle prendra effet à compter de la signature.

## **Article 3 : Dispositions financières**

Ladite utilisation des photographies telle que définie à l'article 4 de la présente se fait à titre gracieux.

## **Article 4 : Exploitation des œuvres**

L'usage des photographies transmises par la Ville de Maubeuge n'est autorisée que pour le catalogue « Martial Leroux » en lien avec les expositions des Musée de Bergues et le Musée de Maubeuge.

En tant titulaire des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation des photographies, il n'est consenti par la ville aucun autre usage des photographies. Tout autre usage de celles-ci doit faire l'objet d'une demande venant de R.S.V.P. Éditions qui fera l'objet d'un avenant à la présente convention en cas d'accord de la Ville.

Afin d'assurer une exploitation des droits dans les conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral, il est nécessaire de mentionner sur chaque support comportant l'œuvre de l'auteur, le nom, le prénom de l'auteur de la manière suivante :

©Franck Boucourt / Musée Henri Boëz.

## **Article 5 : Obligations de la Ville**

### **5.1. Obligation de la Ville**

La ville de Maubeuge assurera la transmission des éléments nécessaires à l'alimentation du catalogue en lien avec les expositions « Martial Leroux » des Musées de Bergues et de Maubeuge.

Au total, 8 photographies (voir préambule de la présente convention) seront transmises.

### **5.2. Obligations de R.S.V.P. Éditions**

R.S.V.P. Éditions s'engage à :

- utiliser les photographies, transmises par la Ville, uniquement pour l'alimentation du catalogue en lien avec les expositions « Martial Leroux » des Musées de Bergues et de Maubeuge ;
- mentionner sur chaque support comportant l'œuvre de l'auteur, le nom, le prénom de l'auteur de la manière suivante :

©Franck Boucourt / Musée Henri Boëz

- ne pas réutiliser les photographies pour toute autre exposition sans en avoir demandé l'accord préalable à la Ville de Maubeuge, accord qui fera l'objet d'une nouvelle convention ;

### **Article 6 : Modifications de la Convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

### **Article 7 : Résiliation**

Tout manquement aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'une mise en demeure de respecter ces obligations par lettre recommandée avec accusé de réception. Un délai d'un mois à compter de la notification sera donné à l'occupant pour s'exécuter. Si cette mise en demeure est non suivie d'effet alors il sera procédé à la résiliation de plein droit de la convention.

### **Article 8 : Traitement des litiges - Clause attributive de juridiction**

Dans le cas où surviendrait un contentieux né de l'exécution, ou de l'interprétation entre les parties, ces dernières, en premier lieu, s'obligent à une conciliation afin d'apporter une résolution amiable.

En cas, d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille sis 5 rue GEOFFROY ST-HILAIRE CS 62039 LILLE Cedex 59014.

Fait à ..... le .....

En trois exemplaires

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

**La Ville de Maubeuge**

M. Arnaud DECAGNY

**R.S.V.P. Éditions**

M. Renaud Meunier

Maire de Maubeuge

Administrateur